

CONCOURS

Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue
Service de la dotation et du développement organisationnel

COLS BLEUS

MÉCANICIEN OU MÉCANICIENNE CLASSE 2

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
SERVICE DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

TEMPORAIRE

La Ville de Lévis est à la recherche d'une personne qualifiée pour combler un poste temporaire pour un surcroît de travail de mécanicien ou mécanicienne classe 2 et de candidats qualifiés ou candidates qualifiées pour constituer une banque afin de combler des postes temporaires et d'éventuels postes réguliers de mécanicien ou mécanicienne classe 2, au Service des équipements motorisés, de la Direction des infrastructures.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE Le rôle principal et habituel consiste à effectuer l'entretien et la réparation mécanique, hydraulique et électrique sur tous les véhicules, équipements et autres appareils. Diagnostiquer les causes mineures de problèmes et effectuer les travaux nécessaires.

TÂCHES SPÉCIFIQUES

1. Effectue les travaux d'inspection et d'entretien de véhicules et équipements (Programme d'entretien : P.E.P.). Complète les rapports lorsque requis par la S.A.A.Q.
2. Identifie les déficiences mineures de fonctionnement et effectue les ajustements, les mises au point et les réparations qui s'imposent.
3. Démonte entièrement ou partiellement les véhicules et équipements pour enlever les pièces défectueuses ou usées afin de les réparer ou de les remplacer avant de remonter le tout.
4. Démonte, répare ou remplace les moteurs ou autres parties maîtresses telles que la transmission, le différentiel, la servo-direction, les systèmes électriques et hydrauliques, etc.
5. Effectue différents travaux de base sur des systèmes hydrauliques et électriques.
6. Exécute les réparations selon les indications fournies dans les différents manuels d'instruction.
7. Procède à l'installation, à l'entretien et à la réparation des équipements auxiliaires.
8. Fait l'essai des véhicules, équipements réparés ou nouvellement installés. Effectue le réglage et corrige toutes anomalies.
9. Effectue lorsque nécessaire les travaux de découpage de métal. Effectue la soudure à l'arc, au gaz et au mig.
10. Installe des coupe-neige sur différents équipements de déneigement.
11. Pose et équilibre les pneus sur les différents véhicules.
12. Répond aux appels de service sur la route.
13. Complète les bons de travail et inspection requis par le service.
14. Conduit également un véhicule de service, maintient le tout en bon état de fonctionnement et de propreté et effectue les vérifications avant départ (V.A.D.).
15. Doit prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et celle de ses collègues ou de toute autre personne qui se trouve sur les lieux ou à proximité.
16. Cette description de fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir. Toutefois, les tâches ayant une influence sur l'évaluation de l'emploi apparaissent à la description.

EXIGENCES DU POSTE	Diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique de véhicules lourds ou en mécanique d'engins de chantiers. Détenir un minimum de 3 années d'expérience en mécanique de véhicules lourds. Autres exigences: - Permis de conduire classe 5 - Carte de compétence P.E.P.
COMPÉTENCES RECHERCHÉES	Collaboration et travail d'équipe Autonomie Capacité d'analyse, diagnostic Orientation vers la clientèle Orientation vers la santé et la sécurité au travail
CONDITIONS DE TRAVAIL	Classe 9 (22,96 \$ à 28,19 \$) conformément à la convention collective en vigueur.
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 29 novembre au 7 décembre 2016
NUMÉRO DE CONCOURS	BLEUT-018-2016
DÉPÔT DES CANDIDATURES	Les personnes répondant aux exigences de la fonction et intéressées à présenter leur candidature doivent postuler par le biais du site de recrutement de la Ville de Lévis et joindre une copie de leur curriculum vitae avant 23 h 59, le 7 décembre 2016.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité en emploi.